

# Rôle et moyens des IRP après les ordonnances Macron ?

L'association des comités d'entreprise de Bourgogne (ACEB 71)  
en collaboration avec le cabinet Syndex vous invite à une

## Matinée d'information gratuite :

**JEUDI 7 DECEMBRE 2017 de 9H45 à 12H00**

Maison des Associations – Espace Jean Zay  
Rue Jules Ferry à Chalon S/S (71)

... suivie du verre de l'amitié



- **9h45 à 10h30** : présentation de l'ACEB 71 et de ses activités et services en direction des élus de collectifs de salariés : **activités courte durée et voyages France et étranger, Prix du Roman Inter CE, aide au fonctionnement des collectifs, formation et appui conseil en direction des élus...**
- **10h30 à 12h00** : matinée-débat autour des ordonnances Macron et des conséquences sur les IRP et leurs mandats. Faisons le point !  
**2 nouvelles instances** apparaissent :
  1. **le comité social et économique (CSE)** qui va se substituer aux anciennes instances (DP/CE/CHSCT) et à la «DUP élargie» (loi Rebsamen de 2015)
  2. **le conseil d'entreprise (CE)** qui intégrera les délégués syndicaux.

**Instance unique ?** Le principe et les modalités de mise en place (**seuils retenus, date de mise en œuvre, répartition des attributions, nouveaux modes de fonctionnement en terme de crédits d'heure, réunions, recours à l'expertise...**) ... Quelle place dans la **négociation collective** ? Etc...

Nom du collectif : .....

Nom du /des participant(s) et fonction au sein du CE :

1. ....

2. ....

3. ....

N° de téléphone : .....

**Bulletin à retourner par mail avant le lundi 4 décembre 2017 : [contact@aceb71.fr](mailto:contact@aceb71.fr)**